

Attestation de qualification

« Opérateur qualifié »

N° PL/19.068009

En application de l'article R 321-15 du Code de la Route
et de l'Arrêté du 22 juin 2016 modifiant l'Arrêté du 18 novembre 2005
relatif au contrôle de conformité initial des véhicules de PTAC supérieur à 3,5 tonnes.

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motorcycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société ci-dessous est qualifiée dans le cadre du contrôle de conformité initial pour les véhicules carrossés sous sa responsabilité.

Raison sociale :

Usines/Ateliers :

Gammes de véhicules : N2 / N3 / O3 / O4

Périmètre évalué : Procédures d'assurance de la qualité et Evaluation initiale.

Date de la qualification : 30 janvier 2019

Date de limite de validité : 28 février 2022


UTAC CERAM
DIGITALLY SIGNED

G. FOUGERE
Responsable du service
Certification, Audits et Inspections



UTAC CERAM

Autodrome de Unas-Monlhéry • BP 20212 • 91311 MONLHERY Cedex • France
Tél. : [00 33] 1 69 80 17 00 • Fax : [00 33] 1 69 80 17 17 • contact@ulacceram.com
SAS au capital 7 000 000 € • TVA FR 81 438 725 723 • RCS EVRY : 8 438 725 723 • Code NAF : 7129 B

FO.CAL.000.081 rév.00